Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFIB3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	heliportage groupe fai + pne	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
18 06 2020	alpe d'huez	oisans valbonnais	61			ravitaillement cabanes d'alpages et travaux pne suivant tableau ci joint

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Pour tout survol vers la Muzelle : carto jointe (nid circaète dont le survol est à éviter ; même emplacement qu'en 2019)

COPIE AU SECTEUR OISANS/VALBONNAIS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **167 / 2020**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **8/06 / 2020**

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE